

Ingezonden Berichten

NOTICE.

Le Gouvernement royal suédois a déclaré dans le courant du mois de mai 1940 son adhésion au Centre international de Sylviculture, et a désigné en qualité de Délégué au Comité du Centre M. F. Aminoff, Chef de Section à la Direction des Domaines. Ainsi le Centre international de Sylviculture compte actuellement 17 Etats-membres.

LE CENTRE INTERNATIONAL DE SYLVICULTURE.

Le Gouvernement du Reich allemand a promulgué le 4 avril 1940 une loi, par laquelle des privilèges tout particuliers sont accordés au Centre international de Sylviculture. Le Centre international de Sylviculture constitue dans le Reich une personne morale de droit public; ses locaux et archives sont inviolables; le Président, le Vice-Président, les Délégués, le Directeur, les Chefs de Division et les Rapporteurs principaux du Centre international de Sylviculture, tant qu'il ne s'agit pas de personnes de nationalité allemande ou de ressortissants du Protectorat de la Bohême-Moravie, jouissent dans l'accomplissement de leur mission des prérogatives diplomatiques d'inviolabilité de la personne, d'exemption de juridiction à l'égard des tribunaux allemands et d'immunité à l'égard de l'emprise de la police allemande. La catégorie des personnes désignées ci-dessus peut, en présence de circonstances particulières, être élargie sur demande.

M. le Ministre des Finances du Reich a fixé en outre les prescriptions nécessaires, complémentaires à la loi, concernant, l'exemption fiscale et douanière du Centre international de Sylviculture, de ses Délégués et de ses fonctionnaires étrangers. Grâce à cette générosité de la part du Gouvernement du Reich allemand la réalisation des tâches du Centre international de Sylviculture sera facilitée.

LE CENTRE INTERNATIONAL DE SYLVICULTURE.

A l'occasion de la XVème Assemblée Générale de l'Institut international d'Agriculture à Rome du 20 au 24 mai 1940, le Centre international de Sylviculture a été représenté par son Président, le Baron Waldbott (Hongrie). L'Assemblée Générale de l'Institut international d'Agriculture, étant la plus haute instance de cette institution internationale, a lieu tous les deux ans; tous les Etats adhérents (75) y sont représentés par des Délégués.

L'Assemblée Générale s'est occupée à plusieurs reprises du Centre international de Sylviculture.

Le Président de l'Institut international d'Agriculture, le Prof. Dr. Giacomo Acerbo Baron de l'Aterno, a fait allusion, lors de l'ouverture de la session, à la fondation du Centre international de Sylviculture le 11 mai 1939 à Berlin, ainsi qu'aux sessions du Comité du C.I.S., ayant eu lieu en octobre 1939 à Rome et en mars 1940 à Berne. Le Président de l'Institut international d'Agriculture a exprimé sa grande joie sur le développement jusqu'à ce jour du Centre international de Sylviculture, et, en particulier, en ce qui concerne la promulgation d'une loi du Gouvernement du Reich allemand du 4 avril 1940 sur la concession de privilèges extraterritoriaux au Centre international de Sylviculture.

Au cours de la session, le Président du Centre international de Sylviculture, le Baron Waldbott, a pris la parole et insisté sur le fait que le Centre international de Sylviculture se considère comme étant un membre de l'Institut international d'Agriculture. Le Président a attiré l'attention sur la diversité du mode de travail dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture, et souligné en particulier les travaux nécessaires dans le domaine de la sylviculture pour le prochain avenir et les générations futures.

Dans le cadre du Rapport du Secrétaire Général de l'Institut international d'Agriculture, le Prof. Dr. Papi, un Rapport du Directeur du Centre international de Sylviculture, le Prof. Dr. Köstler, sur le développement du C.I.S. du 1^{er} juillet au 30 novembre 1939, a été soumis à l'Assemblée Générale. Ce Rapport fait connaître le nombre des Etats adhérents (1^{er} 20 mai 1940 17 Etats-membres), l'aménagement du Bureau (Berlin-Wannsee, Robertstrasse 7), la situation financière et donne un aperçu des différents travaux exécutés et en cours.

Boekaankondiging

WERKELOOSHEIDSBESTRIJDING DOOR UITVOERING VAN CULTUURTECHNISCHE WERKEN.

Cursus gehouden te Groningen door Ir. J. Th. Westhoff, Directeur van den Rijksdienst voor de Werkverruiming. Bewerkt en samengevat door Ir. W. H. van Eek

Uitgegeven bij de Erven J. J. Tijl te Zwolle. Prijs f 0.90.
